

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(01)/ST/90
11 novembre 2001

(01-5685)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Quatrième session
Doha, 9 - 13 novembre 2001

Original: anglais

DOMINIQUE

Déclaration de S.E. M. George Williams Ambassadeur, Représentant permanent auprès de l'OMC

Je me joins à ceux qui ont remercié avant moi le gouvernement du Qatar pour l'excellence des dispositions prises et la généreuse hospitalité témoignée à l'occasion de la présente conférence.

Après l'échec de Seattle, l'attention s'est concentrée à juste raison sur le rétablissement de la confiance en l'OMC et le système commercial multilatéral. Le revers essuyé à Seattle et les causes qui y ont présidé ont conduit un grand nombre à se poser la question de la légitimité même du projet de l'OMC. À Seattle, les pays en développement avaient exprimé d'une voix forte et unique leur profonde insatisfaction du processus suivi jusqu'alors par l'OMC. Ils aspiraient à un changement qui permettrait de reconnaître leurs problèmes de développement et d'en tenir compte et, à ce sujet également, ils demandaient qu'une attention particulière soit accordée aux intérêts particuliers des petits États vulnérables disposant de peu de ressources, en particulier des petits pays insulaires en développement.

Deux ans après Seattle et à la veille de l'ouverture éventuelle de nouvelles négociations sous l'égide de l'OMC, nombreux sont ceux qui pensent que les leçons de Seattle ont à peine été tirées. L'appel semble avoir été largement ignoré et l'instauration de la confiance n'a pas beaucoup progressé. C'est la raison pour laquelle le Commonwealth de la Dominique appuie pleinement la déclaration faite à Bruxelles le 6 novembre dernier par les Ministres du commerce extérieur du groupe des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et qui a été distribuée aux participants à la présente conférence.

C'est dans ce contexte que le Commonwealth de la Dominique apporte sa réponse à l'appel, lancé principalement par les pays industrialisés, en faveur d'un nouveau cycle dit "cycle du développement". Nous avons écouté les arguments avancés en faveur d'un cycle, y compris l'argument selon lequel un cycle portant sur de nouvelles questions est le seul moyen pour les pays en développement de voir dûment prises en compte leurs préoccupations relatives, entre autres, à la mise en œuvre des accords existants et aux déséquilibres qui s'y rapportent.

Pour des petits États insulaires en développement comme le Commonwealth de la Dominique, avec une population de moins de 100 000 habitants, le lancement éventuel d'un cycle global de négociations commerciales multilatérales est une source de vive inquiétude. Plus tôt cette année, en juin, la Dominique a fait l'objet de deux examens prescrits dans le cadre de l'OMC, à savoir l'examen de ses politiques commerciales et un examen de sa législation en matière de propriété intellectuelle. Ces deux seules opérations ont représenté la limite extrême de nos capacités à mettre en œuvre les obligations et les engagements déjà contractés au titre des accords du Cycle d'Uruguay. On comprendra donc aisément que pour cette simple raison de capacité de mise en œuvre, nous ne pouvons envisager avec enthousiasme d'assumer de nouvelles obligations du type de celles qui découleraient inévitablement des négociations que certains pays souhaitent maintenant engager.

Pour ce qui est des bénéfices qu'un pays comme le mien pourrait espérer tirer - augmentation des flux d'investissement et des échanges -, l'expérience ne pousse pas à l'optimisme. Lorsque j'entends les chiffres cités à cette tribune au sujet des gains qui ont été enregistrés dans le domaine du commerce international et des recettes globales qui ont découlé des accords du Cycle d'Uruguay, je suis plein d'envie. Toute cette croissance m'a échappé. Les exportations de la Dominique sont inférieures à ce qu'elles étaient il y a même cinq ans et elles continuent à diminuer en grande partie à cause des incertitudes concernant l'avenir des préférences accordées à un ou deux produits d'exportation qui représentent plus de 70 pour cent du total des exportations.

Nous entendons parler des flux massifs d'investissement résultant de la mondialisation. Certains d'entre nous ont fait d'énormes efforts, notamment en adoptant les meilleures pratiques internationales, pour mettre en place des mesures visant à attirer les investissements nécessaires pour restructurer et diversifier l'économie. Ceux-ci ne se sont toutefois pas matérialisés et la jouissance des fruits de la prospérité mondiale reste un rêve inaccessible.

En dépit de cette expérience, la Dominique entend continuer à respecter pleinement les engagements qu'elle a souscrits dans le cadre de l'OMC. Elle est membre fondatrice de l'Organisation. Elle est fermement convaincue qu'un système de règles fondé sur le droit international est sa meilleure garantie contre des mesures prises unilatéralement et arbitrairement par des États plus puissants. Elle continuera, dans la mesure de ses faibles moyens, à soutenir ceux qui œuvrent au renforcement et à l'amélioration du système commercial multilatéral, afin que celui-ci soit plus à même de répondre aux réels problèmes de développement qui se posent à l'ensemble des Membres. C'est dans cette optique que la Dominique se joint à d'autres petits États insulaires en développement et à d'autres petits pays pour demander à l'OMC de prendre en compte leur vulnérabilité et de mettre en œuvre des mesures spéciales pour les aider à surmonter leur handicap particulier et à mieux s'intégrer dans l'économie mondiale. À cet égard, la Dominique apporte son soutien sans réserve et s'associe pleinement à la déclaration faite par le représentant de Maurice au nom des petits pays en développement.

Un des problèmes que rencontrent ces pays et qui pourrait se résoudre facilement s'il y avait un véritable engagement international en faveur de la participation est qu'à Genève, ils ne sont ni vus ni entendus. Peu d'entre eux peuvent se permettre d'y maintenir une représentation permanente. Cependant, il se passe beaucoup de choses à Genève qui influent profondément sur la vie quotidienne de leurs citoyens. Ils ne peuvent ni défendre ni promouvoir leurs intérêts vitaux et ont peu de moyens d'influencer les décisions prises à Genève.

Les petits États en développement comme la Dominique ont besoin d'une assistance de la communauté internationale qui aille au-delà de la traditionnelle assistance technique et qui les aide à faire face aux contraintes qui pèsent sur leur capacité de production et qui sont le principal obstacle à leur participation à une prospérité mondiale que d'autres connaissent.

Je voudrais pour conclure congratuler la République populaire de Chine pour son accession à l'OMC. Nous attendons en outre avec intérêt de souhaiter, un peu plus tard dans la journée, la bienvenue parmi nous au Taipei chinois. L'accession de ces nouveaux Membres confirme une fois de plus l'universalité de l'OMC. Dans cet esprit, la Dominique demande aux Membres de l'OMC de faciliter l'accession rapide des pays les moins développés et des petits États vulnérables en mettant au point une procédure accélérée qui tienne compte du niveau de développement et de la capacité de négociation de ces pays.
